

Concept pour l'organisation d'un championnat suisse de police

Les paramètres énumérés dans ce concept sont basés sur les informations et l'expérience des précédents championnats suisses de police.

Bien sûr, les valeurs varient en fonction du type de sport, du lieu, du programme, de l'offre et des possibilités financières de l'organisateur.

COMMISSION SUISSE DES SPORTS DE POLICE



Situation: 1. Septembre 2020

1. Situation initiale

1.1. Commission suisse des sports de police CSSP

La Commission suisse des sports de police CSSP représente actuellement 10 sports (hockey sur glace, football, handball, judo, athlétisme/épreuves sportives combinées, cyclisme, tir/tir fédéral en campagne, ski, triathlon et unihockey). Elle est responsable de la promotion de l'activité physique auprès des policiers suisses.

1.2. Championnats suisse de police

Les championnats suisses de police se déroulent généralement tous les deux ans sous la surveillance de la Commission suisse des sports de police (CSSP). La date doit être choisie de sorte que les compétitions pour les championnats de l'USPE puissent servir de sélection.

L'organisation et l'exécution des championnats sont confiées par la CSSP à un corps de police, un club sportif de police ou un groupe sportif d'un corps et réglementées par un accord incluant un cahier des charges financier. La date sera fixée entre la CSSP (resp. le chef de ressort responsable) et l'organisateur.

L'organisateur s'engage à organiser le championnat suisse de police conformément à la réglementation de la CSSP. Les détails de chaque sport sont réglementés dans un règlement technique séparé en annexe.

1.3. Soutien de la CSSP

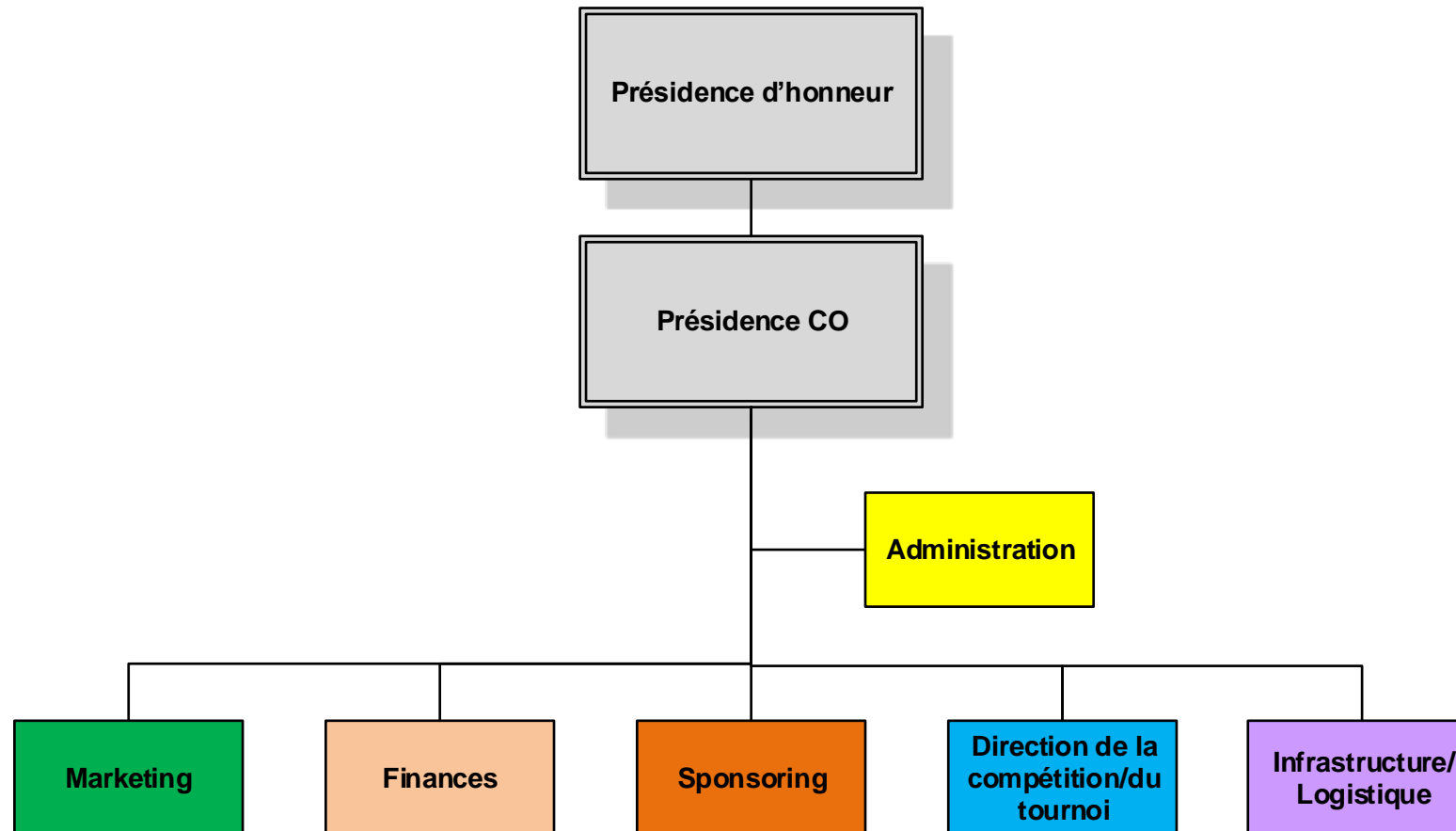
Le chef de ressort offre son soutien au CO avant l'événement, mais aussi pendant l'événement lui-même. A la demande du CO, le chef de ressort assiste aux réunions de planification avec voix consultative. Il est informé par le CO à intervalles réguliers et sous une forme appropriée de l'état d'avancement de la planification.

Pour le déroulement des championnats, l'organisateur prépare un programme détaillé qui doit être soumis en temps utile à l'approbation du responsable du ressort de la CSSP.

Il n'y a pas de soutien financier de la CSSP pour l'organisation d'un championnat suisse.

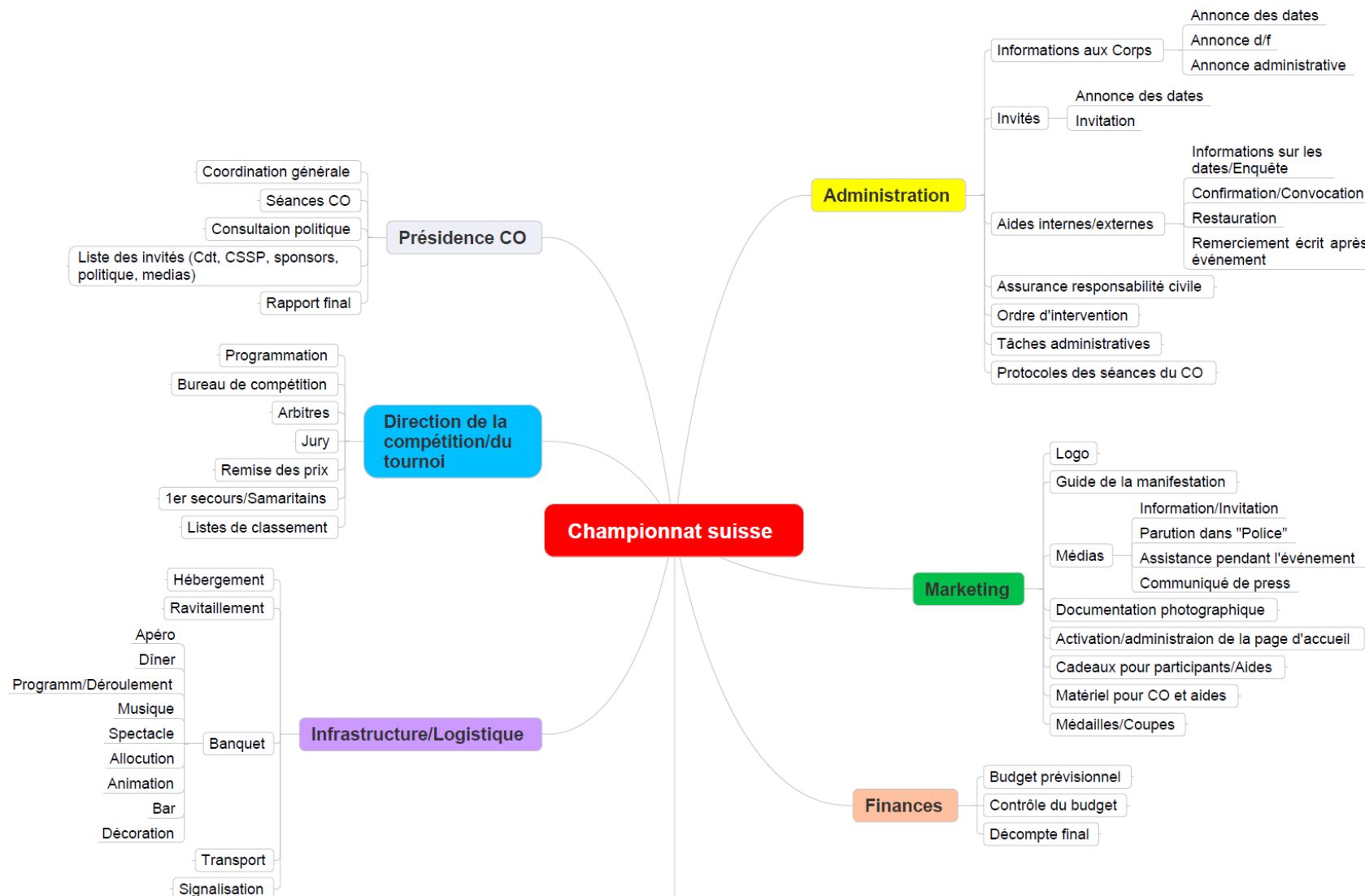
2. Structure organisationnelle

Cette structure organisationnelle peut varier selon le sport. Il est logique de mettre en place les ressorts suivants :



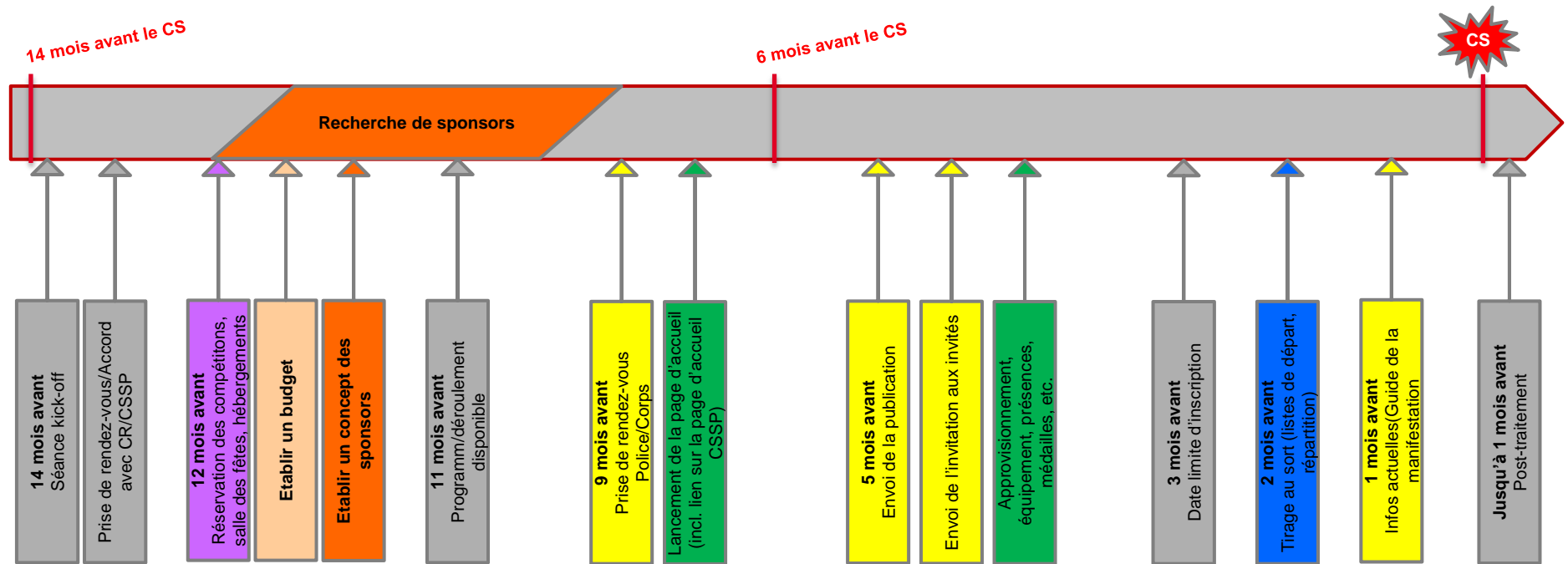
3. Vue d'ensemble des tâches

Cet aperçu résume les principales tâches des ressorts :



4. Calendrier / Etapes

Il est logique de commencer à planifier un CS (championnat suisse) au moins 14 mois à l'avance.



5. Finances / Budget

Les participants et les superviseurs d'un championnat suisse doivent payer généralement une taxe de départ d'un maximum CHF 170. En cas d'annulation inévitable, les frais d'inscription doivent être remboursés, moins une part d'un tiers maximum des frais d'inscription pour les dépenses prouvées de l'organisateur.

L'acquisition des moyens financiers nécessaires au-delà des frais d'inscription est exclusivement à la charge de l'organisateur. La CSSP n'apporte aucune contribution financière, pas même sous la forme d'une garantie de déficit. La conclusion d'une assurance événement est à l'appréciation de l'organisateur.

Selon possibilité, la CSSP participe à l'événement par l'intermédiaire du chef de ressort responsable et d'une délégation de deux membres au maximum. Les frais d'hébergement et de repas sont à la charge de l'organisateur.

Les postes de budget suivants sont à prévoir par ressort:

Postes de dépenses Administration	Postes de dépenses Marketing	Postes de dépenses Compétition/Direction du tournoi	Postes de dépenses Infrastructure	Postes de recettes
Invités/Sponsors	Logo	Arbitres	Lieux de location	Frais d'inscription/Carte de fête max. CHF 170 par personne
Traductions	Guide de la manifestation	Jury	Hébergement CO/ Aides	Contribution des sponsors
Matériel de bureau (port incl.)	Page d'accueil	Bureau de compétition	Restauration CO / Aides	
	Documentation de photos	1er secours / Samaritains	Apéro	Vente d'annonces
	Cadeaux-souvenirs		Dîner	
	Equipement CO / Aides		Bar	
	Médailles / Coupes		Présentation	
			Programme-cadre	
			Décoration	
			Transport	

Il est recommandé de prévoir une réserve pour imprévus de 10 % du volume des dépenses.

6. Annexes

Annexe 1: Règlement général des championnats suisses de police

Annexe 2: Règlement technique pour le championnat suisse de police